RCS : ANNECY
Code greffe : 7401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 01438
Numéro SIREN : 807 467 493
Nom ou dénomination : A2SR

Ce dépôt a été enregistré le 30/06/2022 sous le numéro de dépôt B2022/008717

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

(1)

BILAN SIMPLIFIÉ

Désignation de l'entreprise S.A.S A2SR — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 105 CHEMIN DES PRES BOUVAUX 74600 ANNECY

Numéro SIRET * 8 0 7 4 6 7 4 9 3 0 0 0 1 9

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 — Durée de l'exercice précédent * 1 2

						Exercice N clos le 30092021	Exercice N-1 clos le 30092020
ACTIF			Brut 1		Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial *	010		012			
	Immobilisations incorporelles — Autres *	014	16 600	016	3 152	13 448	
	Immobilisations corporelles *	028	232 585	030	127 839	104 747	122 786
	Immobilisations financières * (1)	040	8 673	042		8 673	6 889
	Total I (5)	044	257 858	048	130 991	126 868	129 675
ACTIF CIRCULANT — STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	31 366	052		31 366	7 008
	Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	12 831	066		12 831	29 945
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés*	068	148 395	070	13 050	135 344	180 675
	Créances (2) — Autres * (3)	072	130 035	074		130 035	89 968
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	86 476	086		86 476	215 240
	Charges constatées d'avance *	092	2 042	094		2 042	3 651
	Total II	096	411 144	098	13 050	398 094	526 486
	Total général (I+II)	110	669 003	112	144 041	524 962	656 161

PASSIF			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	50 000	50 000
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	5 000	5 000
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	1 394	824
	Report à nouveau	134		
	Résultat de l'exercice	136	38 152	70 569
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	94 545	126 394
	Provisions pour risques et charges — **Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	168 221	202 958
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	10 597	6 931
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	63 948	46 766
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ..... 169)	172	187 651	273 113
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	430 417	529 768
	Total général (I + II + III)	180	524 962	656 161

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	130 991
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	46 318
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	106 837		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : S.A.S A2SR

Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410 600	412 16 000	414	416 16 600	16 600
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440 1 370	442 2 735	444	446 4 105	4 105
	Installations générales agencements divers	450 54 664	452 5 999	454	456 60 663	60 663
	Matériel de transport	460 129 626	462 19 800	464 1 598	466 147 828	147 828
	Autres immobilisations corporelles	470 23 590	472	474 3 601	476 19 989	19 989
Immobilisations financières		480 6 889	482 1 784	484	486 8 673	8 673
TOTAL		490 216 739	492 46 318	494 5 199	496 257 858	257 858

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles		500 600	502 2 552	504	506 3 152
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530 726	532 596	534	536 1 322
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540 37 488	542 3 101	544	546 40 589
	Matériel de transport	550 30 384	552 36 042	554 2	556 66 424
	Autres immobilisations corporelles	560 22 649	562 455	564 3 601	566 19 503
TOTAL		570 91 848	572 42 746	574 3 603	576 130 991

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	PEUGEOT PARTNER EQ	DELL OPTIPLEX	ALPES BUREAU		
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values: Court terme * ⑤	Long terme: 19 % ⑥	Long terme: 15 % ou 12.8 % ⑦	Long terme: 0 % ⑧
1	1 598	2	1 596		(1 596)			
2	2 746	2 746						
3	855	855						
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578 5 199	580 3 603	582 1 596	584	586 (1 596)	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596 (1 596)	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④ **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS**

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : S.A.S A2SR

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650	13 050	652		654		656	13 050
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	13 050	682		684		686	13 050

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
	Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B	780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982		Déficits imputés	983	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Déficits reportables	984	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter		Déficits de l'exercice	860	
			Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	100 257
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	72 583
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

DGFiP N° 2033-E-SD 2021

Formulaire obligatoire (art. 53 A du Code Général des Impôts)

5

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

Désignation de l'entreprise : S.A.S A2SR			Néant ☐*
Exercice ouvert le : 01/10/2020 et clos le : 30/09/2021	Durée en nombre de mois	1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :	376	12	
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	1 045 465	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106	1 045 465	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	214	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111	24 358	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	5 497	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144	30 068	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats	121	231 092	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	168 194	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	124	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	399 410	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	137	676 124	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117	676 124	

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	x				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	1 045 465	Effectifs au sens de la CVAE *	023	12	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026		
Période de référence	024	01/01/2020		160	31/12/2020	
Date de cessation				186		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

Cegid Quadra

pour copie certifiée conforme

A2SR

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 50 000 Euros
Siège social à SEYNOD - 74600 (Haute-Savoie)
105, chemin des Prés Bouvaux

RCS ANNECY 807 467 493

TEXTE DE LA RESOLUTION DE L'AFFECTATION DU RESULTAT ADOPTEE LORS DES DELIBERATIONS ANNUELLES ORDINAIRES DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU 31 MARS 2022

DEUXIÈME DÉCISION

L'Actionnaire Unique,

Après avoir rappelé que la « réserve légale » est dotée à hauteur de 5 000 €, soit un dixième du capital social, et qu'il a été effectué la distribution de dividendes suivante au titre des trois précédents exercices :

EXERCICES	DIVIDENDES
30 septembre 2018	néant
30 septembre 2019	17 000 € *(AGOE 01/10/2019)*
30 septembre 2020	70 000 €

Décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 30 septembre 2021,
qui s'élève à la somme de ..... 38 151,52 €
au compte « autres réserves », qui passe ainsi de 1 393,60 € à 39 545,12 €.

Décide à l'issue de prélever sur le compte «autres réserves », une somme de ..... 38 000,00 €
à titre de distribution de dividendes à l'actionnaire unique.
Le compte « autres réserves » passe ainsi de 39 545,12 € à 1 545,12 €.

Pour copie certifiée conforme